

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

60 - OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D2024-17

Nombre de conseillers

en exercice	11
présents	7
votants	8
absents	4
exclus	0

Date de convocation :

26 novembre 2024

Date d'affichage :

26 novembre 2024

Objet

**Création d'un poste
d'adjoint
supplémentaire**

De la commune de PARNES

Séance du **lundi 2 décembre 2024** à **20:35**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LAROCHE Pascal

Etaient présents :

MM. Pascal LAROCHE, Michel ARDANA, Jean-Luc DUMONTIER, Franck FERET, Landry LEPAGE, Patrice MALLEMONT, Frédéric RICHEVAUX

Etaient absents :

M. Patrice BOISSEL donne pouvoir à M. Patrice MALLEMONT
MM. Stéphane BOURI, Bruno VUILLERMOZ et Mme Catherine CROSNIER

Secrétaire de séance :

M. Frédéric RICHEVAUX

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'en vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CCGT), le conseil détermine le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal de l'assemblée municipale.

Pour la commune de Parnes, le nombre d'adjoint ne doit donc pas dépasser trois.

A ce jour il y a 2 postes d'adjoints. Il est proposé de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant à 3 le nombre des adjoints.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal votent :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstention : 0

DECIDE de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant le nombre à trois.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de BEAUVAIS le

3 décembre 2024

Fait le,

3 décembre 2024



Le Maire